



Paris, le 30 janvier 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Pierre BLAZY

Député du Val d'Oise - Maire de Gonesse

### Mory Ducros

#### **Accord de fin de conflit chez Mory Ducros pour Jean-Pierre BLAZY**

«l'offre de reprise de Mory Ducros a pu être améliorée grâce à la mobilisation du gouvernement et des syndicats. Mais à Gonesse, l'amertume reste forte.»

Un accord a été trouvé dans la nuit entre le gouvernement, les organisations syndicales et la direction de Mory Ducros. Avec 2210 salariés repris et 30 millions d'euros pour les indemnités de licenciement, cet accord permet d'améliorer l'offre de reprise de l'actionnaire principal.

**«Il s'agit d'un pas positif qui doit être salué et qui a pu être obtenu dans la dernière ligne droite grâce à la mobilisation des syndicats et des salariés» déclare Jean-Pierre BLAZY. «Mais à Gonesse où la Ville et les salariés subissent la fermeture de l'agence et le transfert du siège, l'amertume reste forte.»**

Pour les salariés licenciés, les indemnités supra-légales restent en effet trop faibles au regard de l'ancienneté et de la moyenne d'âge des salariés qui est de 48 ans. Il est aussi inacceptable que les activités de messagerie internationale et d'affrètement ainsi que le siège soient transférés dans des communes proches alors que la direction de l'entreprise n'a à aucun moment sollicité la Ville pour la recherche de nouveaux locaux à Gonesse.

«Maintenant, nous attendons la validation de l'offre par le tribunal de commerce pour sauver les emplois qui peuvent l'être et permettre aux salariés licenciés de bénéficier des mesures d'accompagnement qui ont été décidées et négociées par le gouvernement» :

- engagement par la profession de recruter 1000 salariés
- 500 propositions d'embauches dans des entreprises publiques
- engagement de maintien des accords sociaux dans la nouvelle société Mory Ducros pour une période minimale de 24 mois.
- un dispositif d'accompagnement exceptionnel et individuel des salariés sera également mis en place et en particulier avec la prise en charge pendant deux ans du différentiel de salaire jusqu'à 300 euros par mois en cas de reclassement dans un emploi moins bien rémunéré.

**«La priorité est de permettre aux salariés licenciés de retrouver du travail.» Jean-Pierre BLAZY «demande que le gouvernement maintienne sa mobilisation en ce sens.» Un Inspecteur général des affaires sociales a été nommé par l'Etat pour piloter le plan de retour à l'emploi.**

